

La Minerve.

MERCREDI MATIN, 31 MARS 1880.

DETTES PUBLIQUES.

Ce serait une étude intéressante que de suivre le mouvement de la dette publique chez les différentes nations, et de rechercher les causes de son accroissement graduel. Cette dette, une fois créée, il semble très difficile de la diminuer, car de nouveaux besoins se font constamment sentir.

Un journal de finances de New-York, ne connaît que trois nations qui ont réussi, depuis 1865, à diminuer le montant de leurs obligations. L'Angleterre a diminué sa dette de trois par cent, les États-Unis, depuis la fin de la guerre de sécession, a diminué la sienne de \$761,000,000.

En 1865, la dette américaine s'élevait à \$2,756,000,000, et, au premier mars dernier, elle était descendue à \$1,995,000,000.

La France a augmenté sa dette de 48 par cent, l'Allemagne de 7 par cent, et la Russie de 188 par cent pendant cet espace de temps.

Le Public de New-York, qui donne ces chiffres, s'étonne néanmoins que la France n'ait pas augmenté davantage sa dette, vu l'immense équilibre qu'elle a été obligée de payer à l'Allemagne, et les sommes considérables que lui a coûté son organisation militaire, et que lui a coûté continuellement une forte armée permanente. Il conclut de là que la France a fait beaucoup plus que les États-Unis, et que l'indemnité de guerre qu'elle a payée dépasse de 250 millions de piastres la somme que le gouvernement de Washington a réussi à payer depuis 15 ans.

Toutes choses considérées, le Public déclare que la France donne en cela à la République américaine une leçon dans l'art de gouverner économiquement, et que son administration devrait servir de modèle à celle de son pays, car, sinon en théorie, du moins en pratique, le gouvernement américain est bien dépensier.

NOUVEAU JOURNAL.

Dans quelques jours doit paraître, à Montréal, un nouveau journal qui aura pour titre "Le Bulletin du Club Cartier." Nous venons d'en recevoir le prospectus. L'abonnement au Bulletin sera de \$2.00 par an pour la campagne et de \$2.50 pour la ville de Montréal, et les personnes qui désirent le recevoir devront faire parvenir le montant requis à MM. Berthiaume & Sabourin, au Nos. 212 et 214, rue Notre-Dame.

Le Club Cartier, depuis sa fondation, a déjà rendu de grands services à la cause conservatrice. Composé de membres actifs et intelligents, de jeunes gens au cœur plein de patriotisme et d'ardeur, il a fait sa marque à Montréal et remplit les comités de la province du bruit de son nom. Ceux qui en étaient la tête et l'âme ont compris la mission qui leur était assignée, et se sont efforcés de la remplir avec honneur pour eux-mêmes et profit pour la cause qu'ils avaient embrassée.

Dans les luttes électorales que le pays a eu à traverser, la jeune phalange conservatrice a été la première à l'attaque, la première à supporter le feu de l'ennemi, et nos adversaires politiques ont compris la force de ceux qui combattaient si vaillamment pour l'établissement conservateur.

Les membres du Club Cartier veulent faire davantage. Comprenant que l'étude est un besoin, ils désirent profiter des instants de repos que leur procure la victoire pour agrandir le domaine de leurs connaissances, se rendre compte non seulement des événements du jour, mais scruter l'histoire pour y étudier les origines de nos divisions politiques, bien comprendre les transformations qu'elles ont subies, comme inspirer au patriotisme tout élan animé, et les grands hommes de notre parti.

Les motifs qui ont déterminé la publication de ce journal se résument dans les quelques lignes suivantes du prospectus.

En publiant le Bulletin du Club Cartier, nous nous proposons un double but. Nous désirons, en développant nos facultés par le travail de la composition, travail si utile, si nécessaire même, vouloir premier but. Nous voulons en outre réunir des documents publics en un grand nombre de nos amis, étudier l'histoire, les diverses formes de gouvernement, l'économie sociale et politique, les ressources et les besoins du pays. Nous tiendrons spécialement à rassembler, sur les différentes questions politiques, tous les arguments nécessaires pour soutenir les luttes du husting.

En un mot, nous voulons faire du Bulletin un arsenal ainsi bien fourni que possible où chacun pourra puiser à loisir aux jours de lutte.

Le Club Cartier pour but de former et de fournir des soldats pour combattre les combats de la cause conservatrice qui est pour nous la cause du pays. Quant à nous, nous voulons armer et équiper ces nobles soldats pour la bataille, afin de pouvoir retracer la victoire sous notre drapeau et forcer toujours l'ennemi à se réspecter.

Nous ne ferons pas de politique ni luttant dans le Bulletin du Club Cartier; nous laisserons cette tâche difficile aux journaux déjà existants.

ACTUALITÉS.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE.")

(Diptych Spécial.)

Ottawa, 30 mars 1880.

La lutte entre les trois compagnies rivales: le Credit Valley, le Grand-Tronc et le chemin de fer du Nord se continue toujours sans laisser entrevoir aucun projet d'arrangement favorable à la première de ces compagnies.

Le sous-comité choisi pour jeter les bases d'un compromis, a séjourné ce matin, mais les délibérations n'ont amené aucun résultat, de fait les représentants au lieu de trancher le nœud gordien parissent plutôt disposés à laisser au comité le soin de résoudre la question par lui-même. La compagnie du chemin de fer du Nord prétend que le droit de passage devrait être fourni par le Grand-Tronc qui soutient absolument le contraire.

Il est fort curieux que le chemin de fer du Nord est le mieux disposé à arranger l'affaire à l'amiable. En effet ses représentants sont disposés à donner à la compagnie du Credit Valley le droit de circulation sur sa voie à partir de la rue Bathurst à la rue Brock aux conditions qui seront déterminées par une commission d'arbitrage nommé à cet effet. Reste à la compagnie du chemin de fer Credit Valley d'accepter ce point; seulement la grande difficulté est qu'elle n'a pas fait décider par la législature d'Ontario la chose proposée. La conséquence de tout ceci c'est que le sous-comité ne pourra soumettre aucun rapport demain au comité des chemins de fer.

Le Free Press de ce soir contient un article original sous la forme d'une lettre, adressée à Sir John A. Macdonald et signée par M. Butt Hewson au sujet du chemin de fer du Pacifique. L'auteur de l'article est un probablement de faire sortir le premier ministre de Tembarra ou le place la construction de cette voie ferrée, lui expose sa manière de voir sur cette question en prétendant que la seule ligne de conduite à suivre est de demander d'abord la permission de M. Sanford Fleming, et de se guider sur les données contenues dans ses lettres et brochures. M. Hewson pour construire un chemin de fer entre le lac St. Jehn et la Baie d'Indon. Il y a bien la question d'indemnité en faveur de la Colombie Anglaise, mais l'auteur laisse à Sir John de résoudre cette petite difficulté.

Selon M. Hewson, la ligne de Québec devrait être construite la première, du parrallèlement de cette entreprise défend la réputation politique de Sir John. Il ajoute en post scriptum qu'un des membres du cabinet a prétendu dernièrement qu'il (M. Hewson) désirait la position d'ingénieur en chef du Pacifique. Ce monsieur ne s'empêcherait pas de rappeler ce qu'il a dit il y a déjà quelque temps à Sir John; qu'il n'accepterait pas cet emploi, quand bien même il lui serait offert.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

Ce correspondant prétend qu'une charte a été demandée par une compagnie qui se propose de construire un chemin de fer de St. Jean à Sorel en passant par St. Cécile, St. Damase et St. Hyacinthe.

C'est tout fort curieux, et notre confrère s'en fait un plaisir de nous en faire part. Ce rapport, donne des détails les plus encourageants de l'exploitation minière de cette province.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

ACTUALITÉS.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE.")

(Diptych Spécial.)

Ottawa, 30 mars 1880.

La lutte entre les trois compagnies rivales: le Credit Valley, le Grand-Tronc et le chemin de fer du Nord se continue toujours sans laisser entrevoir aucun projet d'arrangement favorable à la première de ces compagnies.

Le sous-comité choisi pour jeter les bases d'un compromis, a séjourné ce matin, mais les délibérations n'ont amené aucun résultat, de fait les représentants au lieu de trancher le nœud gordien parissent plutôt disposés à laisser au comité le soin de résoudre la question par lui-même. La compagnie du chemin de fer du Nord prétend que le droit de passage devrait être fourni par le Grand-Tronc qui soutient absolument le contraire.

Il est fort curieux que le chemin de fer du Nord est le mieux disposé à arranger l'affaire à l'amiable. En effet ses représentants sont disposés à donner à la compagnie du Credit Valley le droit de circulation sur sa voie à partir de la rue Bathurst à la rue Brock aux conditions qui seront déterminées par une commission d'arbitrage nommé à cet effet. Reste à la compagnie du chemin de fer Credit Valley d'accepter ce point; seulement la grande difficulté est qu'elle n'a pas fait décider par la législature d'Ontario la chose proposée. La conséquence de tout ceci c'est que le sous-comité ne pourra soumettre aucun rapport demain au comité des chemins de fer.

Le Free Press de ce soir contient un article original sous la forme d'une lettre, adressée à Sir John A. Macdonald et signée par M. Butt Hewson au sujet du chemin de fer du Pacifique. L'auteur de l'article est un probablement de faire sortir le premier ministre de Tembarra ou le place la construction de cette voie ferrée, lui expose sa manière de voir sur cette question en prétendant que la seule ligne de conduite à suivre est de demander d'abord la permission de M. Sanford Fleming, et de se guider sur les données contenues dans ses lettres et brochures. M. Hewson pour construire un chemin de fer entre le lac St. Jehn et la Baie d'Indon. Il y a bien la question d'indemnité en faveur de la Colombie Anglaise, mais l'auteur laisse à Sir John de résoudre cette petite difficulté.

Selon M. Hewson, la ligne de Québec devrait être construite la première, du parrallèlement de cette entreprise défend la réputation politique de Sir John. Il ajoute en post scriptum qu'un des membres du cabinet a prétendu dernièrement qu'il (M. Hewson) désirait la position d'ingénieur en chef du Pacifique. Ce monsieur ne s'empêcherait pas de rappeler ce qu'il a dit il y a déjà quelque temps à Sir John; qu'il n'accepterait pas cet emploi, quand bien même il lui serait offert.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

Ce correspondant prétend qu'une charte a été demandée par une compagnie qui se propose de construire un chemin de fer de St. Jean à Sorel en passant par St. Cécile, St. Damase et St. Hyacinthe.

C'est tout fort curieux, et notre confrère s'en fait un plaisir de nous en faire part. Ce rapport, donne des détails les plus encourageants de l'exploitation minière de cette province.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

ACTUALITÉS.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE.")

(Diptych Spécial.)

Ottawa, 30 mars 1880.

La lutte entre les trois compagnies rivales: le Credit Valley, le Grand-Tronc et le chemin de fer du Nord se continue toujours sans laisser entrevoir aucun projet d'arrangement favorable à la première de ces compagnies.

Le sous-comité choisi pour jeter les bases d'un compromis, a séjourné ce matin, mais les délibérations n'ont amené aucun résultat, de fait les représentants au lieu de trancher le nœud gordien parissent plutôt disposés à laisser au comité le soin de résoudre la question par lui-même. La compagnie du chemin de fer du Nord prétend que le droit de passage devrait être fourni par le Grand-Tronc qui soutient absolument le contraire.

Il est fort curieux que le chemin de fer du Nord est le mieux disposé à arranger l'affaire à l'amiable. En effet ses représentants sont disposés à donner à la compagnie du Credit Valley le droit de circulation sur sa voie à partir de la rue Bathurst à la rue Brock aux conditions qui seront déterminées par une commission d'arbitrage nommé à cet effet. Reste à la compagnie du chemin de fer Credit Valley d'accepter ce point; seulement la grande difficulté est qu'elle n'a pas fait décider par la législature d'Ontario la chose proposée. La conséquence de tout ceci c'est que le sous-comité ne pourra soumettre aucun rapport demain au comité des chemins de fer.

Le Free Press de ce soir contient un article original sous la forme d'une lettre, adressée à Sir John A. Macdonald et signée par M. Butt Hewson au sujet du chemin de fer du Pacifique. L'auteur de l'article est un probablement de faire sortir le premier ministre de Tembarra ou le place la construction de cette voie ferrée, lui expose sa manière de voir sur cette question en prétendant que la seule ligne de conduite à suivre est de demander d'abord la permission de M. Sanford Fleming, et de se guider sur les données contenues dans ses lettres et brochures. M. Hewson pour construire un chemin de fer entre le lac St. Jehn et la Baie d'Indon. Il y a bien la question d'indemnité en faveur de la Colombie Anglaise, mais l'auteur laisse à Sir John de résoudre cette petite difficulté.

Selon M. Hewson, la ligne de Québec devrait être construite la première, du parrallèlement de cette entreprise défend la réputation politique de Sir John. Il ajoute en post scriptum qu'un des membres du cabinet a prétendu dernièrement qu'il (M. Hewson) désirait la position d'ingénieur en chef du Pacifique. Ce monsieur ne s'empêcherait pas de rappeler ce qu'il a dit il y a déjà quelque temps à Sir John; qu'il n'accepterait pas cet emploi, quand bien même il lui serait offert.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

Ce correspondant prétend qu'une charte a été demandée par une compagnie qui se propose de construire un chemin de fer de St. Jean à Sorel en passant par St. Cécile, St. Damase et St. Hyacinthe.

C'est tout fort curieux, et notre confrère s'en fait un plaisir de nous en faire part. Ce rapport, donne des détails les plus encourageants de l'exploitation minière de cette province.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

ACTUALITÉS.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE.")

(Diptych Spécial.)

Ottawa, 30 mars 1880.

La lutte entre les trois compagnies rivales: le Credit Valley, le Grand-Tronc et le chemin de fer du Nord se continue toujours sans laisser entrevoir aucun projet d'arrangement favorable à la première de ces compagnies.

Le sous-comité choisi pour jeter les bases d'un compromis, a séjourné ce matin, mais les délibérations n'ont amené aucun résultat, de fait les représentants au lieu de trancher le nœud gordien parissent plutôt disposés à laisser au comité le soin de résoudre la question par lui-même. La compagnie du chemin de fer du Nord prétend que le droit de passage devrait être fourni par le Grand-Tronc qui soutient absolument le contraire.

Il est fort curieux que le chemin de fer du Nord est le mieux disposé à arranger l'affaire à l'amiable. En effet ses représentants sont disposés à donner à la compagnie du Credit Valley le droit de circulation sur sa voie à partir de la rue Bathurst à la rue Brock aux conditions qui seront déterminées par une commission d'arbitrage nommé à cet effet. Reste à la compagnie du chemin de fer Credit Valley d'accepter ce point; seulement la grande difficulté est qu'elle n'a pas fait décider par la législature d'Ontario la chose proposée. La conséquence de tout ceci c'est que le sous-comité ne pourra soumettre aucun rapport demain au comité des chemins de fer.

Le Free Press de ce soir contient un article original sous la forme d'une lettre, adressée à Sir John A. Macdonald et signée par M. Butt Hewson au sujet du chemin de fer du Pacifique. L'auteur de l'article est un probablement de faire sortir le premier ministre de Tembarra ou le place la construction de cette voie ferrée, lui expose sa manière de voir sur cette question en prétendant que la seule ligne de conduite à suivre est de demander d'abord la permission de M. Sanford Fleming, et de se guider sur les données contenues dans ses lettres et brochures. M. Hewson pour construire un chemin de fer entre le lac St. Jehn et la Baie d'Indon. Il y a bien la question d'indemnité en faveur de la Colombie Anglaise, mais l'auteur laisse à Sir John de résoudre cette petite difficulté.

Selon M. Hewson, la ligne de Québec devrait être construite la première, du parrallèlement de cette entreprise défend la réputation politique de Sir John. Il ajoute en post scriptum qu'un des membres du cabinet a prétendu dernièrement qu'il (M. Hewson) désirait la position d'ingénieur en chef du Pacifique. Ce monsieur ne s'empêcherait pas de rappeler ce qu'il a dit il y a déjà quelque temps à Sir John; qu'il n'accepterait pas cet emploi, quand bien même il lui serait offert.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

Ce correspondant prétend qu'une charte a été demandée par une compagnie qui se propose de construire un chemin de fer de St. Jean à Sorel en passant par St. Cécile, St. Damase et St. Hyacinthe.

C'est tout fort curieux, et notre confrère s'en fait un plaisir de nous en faire part. Ce rapport, donne des détails les plus encourageants de l'exploitation minière de cette province.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par 45 voix de majorité bien qu'il eût un grand nombre de députés absents.

Le Daily Public de Worcester se permet le luxe d'une correspondance canadienne composée date de St. Damase, dans le comté de St. Hyacinthe. Elle vaut son pesant d'or et celui qui l'a écrite fera bien d'étudier la carte géographique de la province de Québec.

ACTUALITÉS.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE.")

(Diptych Spécial.)

Ottawa, 30 mars 1880.

La lutte entre les trois compagnies rivales: le Credit Valley, le Grand-Tronc et le chemin de fer du Nord se continue toujours sans laisser entrevoir aucun projet d'arrangement favorable à la première de ces compagnies.

Le sous-comité choisi pour jeter les bases d'un compromis, a séjourné ce matin, mais les délibérations n'ont amené aucun résultat, de fait les représentants au lieu de trancher le nœud gordien parissent plutôt disposés à laisser au comité le soin de résoudre la question par lui-même. La compagnie du chemin de fer du Nord prétend que le droit de passage devrait être fourni par le Grand-Tronc qui soutient absolument le contraire.

Il est fort curieux que le chemin de fer du Nord est le mieux disposé à arranger l'affaire à l'amiable. En effet ses représentants sont disposés à donner à la compagnie du Credit Valley le droit de circulation sur sa voie à partir de la rue Bathurst à la rue Brock aux conditions qui seront déterminées par une commission d'arbitrage nommé à cet effet. Reste à la compagnie du chemin de fer Credit Valley d'accepter ce point; seulement la grande difficulté est qu'elle n'a pas fait décider par la législature d'Ontario la chose proposée. La conséquence de tout ceci c'est que le sous-comité ne pourra soumettre aucun rapport demain au comité des chemins de fer.

Le Free Press de ce soir contient un article original sous la forme d'une lettre, adressée à Sir John A. Macdonald et signée par M. Butt Hewson au sujet du chemin de fer du Pacifique. L'auteur de l'article est un probablement de faire sortir le premier ministre de Tembarra ou le place la construction de cette voie ferrée, lui expose sa manière de voir sur cette question en prétendant que la seule ligne de conduite à suivre est de demander d'abord la permission de M. Sanford Fleming, et de se guider sur les données contenues dans ses lettres et brochures. M. Hewson pour construire un chemin de fer entre le lac St. Jehn et la Baie d'Indon. Il y a bien la question d'indemnité en faveur de la Colombie Anglaise, mais l'auteur laisse à Sir John de résoudre cette petite difficulté.

Selon M. Hewson, la ligne de Québec devrait être construite la première, du parrallèlement de cette entreprise défend la réputation politique de Sir John. Il ajoute en post scriptum qu'un des membres du cabinet a prétendu dernièrement qu'il (M. Hewson) désirait la position d'ingénieur en chef du Pacifique. Ce monsieur ne s'empêcherait pas de rappeler ce qu'il a dit il y a déjà quelque temps à Sir John; qu'il n'accepterait pas cet emploi, quand bien même il lui serait offert.

Les documents qui concernent les négociations commerciales entamées l'année dernière entre le Canada, la France et l'Espagne ont été soumis à la Chambre au jour d'hui. Ces papiers ne sont pas d'une grande importance pour les personnes au fait de ce qui s'est passé, mais ils contiennent pas moins des passages très intéressants. On voit qu'un ministre du commerce, en France, manifestait les meilleures intentions afin d'admettre gratuitement les vaisseaux canadiens dans les ports français. Seulement l'empêchement de la traité franco-anglais l'empêcha de les accomplir. Un autre amendement dans son tarif aux navires qui pénétraient dans les eaux françaises, le Canada excepté. Les dépenses de la Commission Canadienne s'élevaient à un peu au delà de \$9,000.

L'Orateur a déclaré ainsi la seconde lecture des résolutions sur le budget. Il est probable, si l'on en juge l'attitude de l'opposition, que les débats se continueront à la 3e lecture qui aura peut-être lieu jeudi.

Il y a eu un vote sur le bill judiciaire de la Colombie Anglaise.

M. Blake a essayé de présenter un amendement à l'effet de répartir également les travaux des juges. Il dit à l'appui de sa résolution que le changement projeté occasionnerait des dépenses additionnelles, bien que le ministre de la justice ait dit qu'il n'y avait rien de tel. Les chiffres peuvent prouver qu'il avait moyen de produire une grande réforme tout en économisant \$1,400 par an. L'amendement de M. Blake fut renvoyé par

TELEGRAPHIE.

PARLEMENT FEDERAL.

SENAT.

Ottawa, 30 mars.

Le Sénat s'est réuni à 8 heures p.m. HON. M. J. BOYD, le nouveau sénateur de Nouveau Brunswick, est présenté par Sir Alexander Campbell et H. M. Dever, puis il se rend à son siège.

BILLES PRESENTES.

HON. M. MILLS—Bill pour autoriser les compagnies à faire des chemins de fer à service commun.

HON. M. McMASTER—Bill concernant la compagnie d'acier de Great Western and Lake Ontario Short Junction Railway Co.

HON. M. CHAPMAN—Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie des vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

HON. M. DICKSON—Bill concernant la compagnie d'acier de Niagara Grand Island Bridge Co.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Anchor.

HON. M. McMASTER—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de "Great Western," à établir un fonds de retraite et de secours.

HON. M. FLINT—Bill pour incorporer la compagnie des Cultivateurs de la Paissance.

HON. M. ALLAN—Bill pour incorporer la compagnie d'impression de Mill.

HON. M. HOPKINS—Bill pour incorporer la compagnie de Télégraphe Bell.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie de Navigation dite "St. Clair et Lake Erie Nav. Co."

ORDRE DU JOUR.

HON. M. CAMPBELL, au sujet du bill pour consolider et amender les lois relatives aux sauvages propose en amendement à la clause concernant les Sauvages de Caughnawaga, qu'elle ne confère aucun pouvoir particulier aux ministres de la Seigneurie. Adopté.

HON. M. POWER propose en amendement à la clause qui oblige les commissaires tenus de demeurer au moins 6 mois de l'année dans les districts dont ils ont la surveillance.

HON. M. CAMPBELL ne voit pas la nécessité de cet amendement par le fait que les commissaires peuvent être nommés dans les districts différents, ce qui leur mettrait dans l'impossibilité de se conformer aux exigences du bill qui stipulerait qu'il lui faut demeurer 6 mois de l'année dans chaque district.

Il promet cependant d'attirer l'attention du département sur ce sujet, qui prendra certainement les mesures qui pourront être jugées nécessaires.

HON. M. POWER—Attire l'attention de la chambre sur la disposition arbitraire qui statue qu'une personne pourra être trouvée coupable d'avoir vendu de la bière aux sauvages sans leur témoignage de "Fin former" lequel recevra la moitié de l'impôt imposé. Il prétend que les sauvages devraient être appuyés par celui d'un second témoin, et propose un amendement à cet effet.

HON. M. CAMPBELL dit que le seul moyen d'empêcher la vente des boissons aux sauvages, était l'adoption de mesures arbitraires. Il refuse d'accepter l'amendement.

HON. M. MILLER dit la même opinion.

HON. M. BROUSE, attire l'attention de la chambre sur le pouvoir arbitraire accordé au surintendant général qui peut à son plaisir, et sans qu'il ait d'appel possible, annuler toute vente ou contrat passé au sujet des réserves des sauvages.

HON. M. KAUBACH dit d'opinion que c'est là un pouvoir trop discrétionnaire pour être confié à un fonctionnaire quelconque.

HON. M. CAMPBELL dit que cette disposition existe depuis plusieurs années, et que par cette clause, le surintendant peut agir à sa guise, mais que dans une décision est sujette à l'approbation ou à la désapprobation du ministre et du parlement. Il est impossible qu'aucun abus se glisse dans l'application de cette disposition.

HON. W. HAYTHORNE, espère que les arbitres. Après quelques instants de discussion, le bill est en la 3ème fois adopté.

Le bill concernant le pénitencier de Dorchester ainsi que plusieurs autres sont en la deuxième fois.

Le Sénat s'ajourne à 9 h 15.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 30 mars.

La chambre s'ouvre à 3 heures.

RELIGIEUX CANADIENS.

SIR L. TILLEY dépose sur la table, copie de toute la correspondance relative à la nomination d'un évêque canadien en France et en Espagne.

LE BUDGET.

M. SNOWBALL reprend les débats sur le budget. Il critique le discours de l'honorable M. (White) et dit, que depuis l'augmentation du tarif à son profit de faire diminuer le prix du sucre, le gouvernement devrait continuer à augmenter les droits jusqu'à ce que le peuple puisse obtenir le sucre pour rien.

Il prétend que le tarif est dangereux pour l'existence de la Confédération, et nuisible au commerce.

Il soutient que les dix articles de consommation ont augmenté de valeur, tandis que la main d'œuvre est toujours au même prix.

M. FLEMING condamne la politique nationale et prétend qu'elle est désavantageuse aux cultivateurs.

SEANCE DU SOIR.

M. FARROW donne lecture d'une lettre de M. Fisher, un ancien libéral, qui déclare que la politique des conservateurs est la seule dans le pays qui soit sage, et qu'elle est la seule qui soit favorable aux intérêts agricoles.

Il admet que le nouveau tarif n'est pas parfait, mais qu'il n'est pas assez préparé, tel qu'il n'est pas assez préparé.

Il termine en disant que le sold de Geddes est de la plus belle qualité, et que si on a le soin d'imposer des droits protecteurs sur cet article, il ne peut manquer de devenir la base d'une industrie considérable.

Après que M. FARROW eut repris son siège, personne ne se levant pour continuer la discussion, l'ORATEUR déclare la motion adoptée.

SIR L. TILLEY se lève à propos de la clôture du débat. Il dit qu'il n'est pas plus plus, parce qu'il était sous l'impression d'un grand nombre d'autres députés, et qu'il venait de la parole.

Plusieurs items sont alors adoptés sans amendement.

ARRIÈRE.

En réponse à M. IVEY qui suggère qu'un droit spécifique soit imposé sur l'ardoise à l'étranger, Sir Leonard Tilley dit que la grande différence de valeur qui existe dans les divers articles de cet article, rend l'adoption de cette méthode impraticable.

M. JONES (leeds) dit que le bureau des ardoisiers, par suite d'une économie mal entendue, se compose de personnes incompétentes.

M. JONES dit qu'il serait facile d'imposer un droit spécifique sur les ardoises étrangères.

PARLEMENT FEDERAL.

SENAT.

Ottawa, 30 mars.

Le Sénat s'est réuni à 8 heures p.m. HON. M. J. BOYD, le nouveau sénateur de Nouveau Brunswick, est présenté par Sir Alexander Campbell et H. M. Dever, puis il se rend à son siège.

BILLES PRESENTES.

HON. M. MILLS—Bill pour autoriser les compagnies à faire des chemins de fer à service commun.

HON. M. McMASTER—Bill concernant la compagnie d'acier de Great Western and Lake Ontario Short Junction Railway Co.

HON. M. CHAPMAN—Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie des vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

HON. M. DICKSON—Bill concernant la compagnie d'acier de Niagara Grand Island Bridge Co.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Anchor.

HON. M. McMASTER—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de "Great Western," à établir un fonds de retraite et de secours.

HON. M. FLINT—Bill pour incorporer la compagnie des Cultivateurs de la Paissance.

HON. M. ALLAN—Bill pour incorporer la compagnie d'impression de Mill.

HON. M. HOPKINS—Bill pour incorporer la compagnie de Télégraphe Bell.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie de Navigation dite "St. Clair et Lake Erie Nav. Co."

ORDRE DU JOUR.

HON. M. CAMPBELL, au sujet du bill pour consolider et amender les lois relatives aux sauvages propose en amendement à la clause concernant les Sauvages de Caughnawaga, qu'elle ne confère aucun pouvoir particulier aux ministres de la Seigneurie. Adopté.

HON. M. POWER propose en amendement à la clause qui oblige les commissaires tenus de demeurer au moins 6 mois de l'année dans les districts dont ils ont la surveillance.

HON. M. CAMPBELL ne voit pas la nécessité de cet amendement par le fait que les commissaires peuvent être nommés dans les districts différents, ce qui leur mettrait dans l'impossibilité de se conformer aux exigences du bill qui stipulerait qu'il lui faut demeurer 6 mois de l'année dans chaque district.

Il promet cependant d'attirer l'attention du département sur ce sujet, qui prendra certainement les mesures qui pourront être jugées nécessaires.

HON. M. POWER—Attire l'attention de la chambre sur la disposition arbitraire qui statue qu'une personne pourra être trouvée coupable d'avoir vendu de la bière aux sauvages sans leur témoignage de "Fin former" lequel recevra la moitié de l'impôt imposé. Il prétend que les sauvages devraient être appuyés par celui d'un second témoin, et propose un amendement à cet effet.

HON. M. CAMPBELL dit que le seul moyen d'empêcher la vente des boissons aux sauvages, était l'adoption de mesures arbitraires. Il refuse d'accepter l'amendement.

HON. M. MILLER dit la même opinion.

HON. M. BROUSE, attire l'attention de la chambre sur le pouvoir arbitraire accordé au surintendant général qui peut à son plaisir, et sans qu'il ait d'appel possible, annuler toute vente ou contrat passé au sujet des réserves des sauvages.

HON. M. KAUBACH dit d'opinion que c'est là un pouvoir trop discrétionnaire pour être confié à un fonctionnaire quelconque.

HON. M. CAMPBELL dit que cette disposition existe depuis plusieurs années, et que par cette clause, le surintendant peut agir à sa guise, mais que dans une décision est sujette à l'approbation ou à la désapprobation du ministre et du parlement. Il est impossible qu'aucun abus se glisse dans l'application de cette disposition.

HON. W. HAYTHORNE, espère que les arbitres. Après quelques instants de discussion, le bill est en la 3ème fois adopté.

Le bill concernant le pénitencier de Dorchester ainsi que plusieurs autres sont en la deuxième fois.

Le Sénat s'ajourne à 9 h 15.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 30 mars.

La chambre s'ouvre à 3 heures.

RELIGIEUX CANADIENS.

SIR L. TILLEY dépose sur la table, copie de toute la correspondance relative à la nomination d'un évêque canadien en France et en Espagne.

LE BUDGET.

M. SNOWBALL reprend les débats sur le budget. Il critique le discours de l'honorable M. (White) et dit, que depuis l'augmentation du tarif à son profit de faire diminuer le prix du sucre, le gouvernement devrait continuer à augmenter les droits jusqu'à ce que le peuple puisse obtenir le sucre pour rien.

Il prétend que le tarif est dangereux pour l'existence de la Confédération, et nuisible au commerce.

Il soutient que les dix articles de consommation ont augmenté de valeur, tandis que la main d'œuvre est toujours au même prix.

M. FLEMING condamne la politique nationale et prétend qu'elle est désavantageuse aux cultivateurs.

SEANCE DU SOIR.

M. FARROW donne lecture d'une lettre de M. Fisher, un ancien libéral, qui déclare que la politique des conservateurs est la seule dans le pays qui soit sage, et qu'elle est la seule qui soit favorable aux intérêts agricoles.

Il admet que le nouveau tarif n'est pas parfait, mais qu'il n'est pas assez préparé, tel qu'il n'est pas assez préparé.

Il termine en disant que le sold de Geddes est de la plus belle qualité, et que si on a le soin d'imposer des droits protecteurs sur cet article, il ne peut manquer de devenir la base d'une industrie considérable.

Après que M. FARROW eut repris son siège, personne ne se levant pour continuer la discussion, l'ORATEUR déclare la motion adoptée.

SIR L. TILLEY se lève à propos de la clôture du débat. Il dit qu'il n'est pas plus plus, parce qu'il était sous l'impression d'un grand nombre d'autres députés, et qu'il venait de la parole.

Plusieurs items sont alors adoptés sans amendement.

ARRIÈRE.

En réponse à M. IVEY qui suggère qu'un droit spécifique soit imposé sur l'ardoise à l'étranger, Sir Leonard Tilley dit que la grande différence de valeur qui existe dans les divers articles de cet article, rend l'adoption de cette méthode impraticable.

M. JONES (leeds) dit que le bureau des ardoisiers, par suite d'une économie mal entendue, se compose de personnes incompétentes.

M. JONES dit qu'il serait facile d'imposer un droit spécifique sur les ardoises étrangères.

PARLEMENT FEDERAL.

SENAT.

Ottawa, 30 mars.

Le Sénat s'est réuni à 8 heures p.m. HON. M. J. BOYD, le nouveau sénateur de Nouveau Brunswick, est présenté par Sir Alexander Campbell et H. M. Dever, puis il se rend à son siège.

BILLES PRESENTES.

HON. M. MILLS—Bill pour autoriser les compagnies à faire des chemins de fer à service commun.

HON. M. McMASTER—Bill concernant la compagnie d'acier de Great Western and Lake Ontario Short Junction Railway Co.

HON. M. CHAPMAN—Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie des vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

HON. M. DICKSON—Bill concernant la compagnie d'acier de Niagara Grand Island Bridge Co.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Anchor.

HON. M. McMASTER—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de "Great Western," à établir un fonds de retraite et de secours.

HON. M. FLINT—Bill pour incorporer la compagnie des Cultivateurs de la Paissance.

HON. M. ALLAN—Bill pour incorporer la compagnie d'impression de Mill.

HON. M. HOPKINS—Bill pour incorporer la compagnie de Télégraphe Bell.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie de Navigation dite "St. Clair et Lake Erie Nav. Co."

ORDRE DU JOUR.

HON. M. CAMPBELL, au sujet du bill pour consolider et amender les lois relatives aux sauvages propose en amendement à la clause concernant les Sauvages de Caughnawaga, qu'elle ne confère aucun pouvoir particulier aux ministres de la Seigneurie. Adopté.

HON. M. POWER propose en amendement à la clause qui oblige les commissaires tenus de demeurer au moins 6 mois de l'année dans les districts dont ils ont la surveillance.

HON. M. CAMPBELL ne voit pas la nécessité de cet amendement par le fait que les commissaires peuvent être nommés dans les districts différents, ce qui leur mettrait dans l'impossibilité de se conformer aux exigences du bill qui stipulerait qu'il lui faut demeurer 6 mois de l'année dans chaque district.

Il promet cependant d'attirer l'attention du département sur ce sujet, qui prendra certainement les mesures qui pourront être jugées nécessaires.

HON. M. POWER—Attire l'attention de la chambre sur la disposition arbitraire qui statue qu'une personne pourra être trouvée coupable d'avoir vendu de la bière aux sauvages sans leur témoignage de "Fin former" lequel recevra la moitié de l'impôt imposé. Il prétend que les sauvages devraient être appuyés par celui d'un second témoin, et propose un amendement à cet effet.

HON. M. CAMPBELL dit que le seul moyen d'empêcher la vente des boissons aux sauvages, était l'adoption de mesures arbitraires. Il refuse d'accepter l'amendement.

HON. M. MILLER dit la même opinion.

HON. M. BROUSE, attire l'attention de la chambre sur le pouvoir arbitraire accordé au surintendant général qui peut à son plaisir, et sans qu'il ait d'appel possible, annuler toute vente ou contrat passé au sujet des réserves des sauvages.

HON. M. KAUBACH dit d'opinion que c'est là un pouvoir trop discrétionnaire pour être confié à un fonctionnaire quelconque.

HON. M. CAMPBELL dit que cette disposition existe depuis plusieurs années, et que par cette clause, le surintendant peut agir à sa guise, mais que dans une décision est sujette à l'approbation ou à la désapprobation du ministre et du parlement. Il est impossible qu'aucun abus se glisse dans l'application de cette disposition.

HON. W. HAYTHORNE, espère que les arbitres. Après quelques instants de discussion, le bill est en la 3ème fois adopté.

Le bill concernant le pénitencier de Dorchester ainsi que plusieurs autres sont en la deuxième fois.

Le Sénat s'ajourne à 9 h 15.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 30 mars.

La chambre s'ouvre à 3 heures.

RELIGIEUX CANADIENS.

SIR L. TILLEY dépose sur la table, copie de toute la correspondance relative à la nomination d'un évêque canadien en France et en Espagne.

LE BUDGET.

M. SNOWBALL reprend les débats sur le budget. Il critique le discours de l'honorable M. (White) et dit, que depuis l'augmentation du tarif à son profit de faire diminuer le prix du sucre, le gouvernement devrait continuer à augmenter les droits jusqu'à ce que le peuple puisse obtenir le sucre pour rien.

Il prétend que le tarif est dangereux pour l'existence de la Confédération, et nuisible au commerce.

Il soutient que les dix articles de consommation ont augmenté de valeur, tandis que la main d'œuvre est toujours au même prix.

M. FLEMING condamne la politique nationale et prétend qu'elle est désavantageuse aux cultivateurs.

SEANCE DU SOIR.

M. FARROW donne lecture d'une lettre de M. Fisher, un ancien libéral, qui déclare que la politique des conservateurs est la seule dans le pays qui soit sage, et qu'elle est la seule qui soit favorable aux intérêts agricoles.

Il admet que le nouveau tarif n'est pas parfait, mais qu'il n'est pas assez préparé, tel qu'il n'est pas assez préparé.

Il termine en disant que le sold de Geddes est de la plus belle qualité, et que si on a le soin d'imposer des droits protecteurs sur cet article, il ne peut manquer de devenir la base d'une industrie considérable.

Après que M. FARROW eut repris son siège, personne ne se levant pour continuer la discussion, l'ORATEUR déclare la motion adoptée.

SIR L. TILLEY se lève à propos de la clôture du débat. Il dit qu'il n'est pas plus plus, parce qu'il était sous l'impression d'un grand nombre d'autres députés, et qu'il venait de la parole.

Plusieurs items sont alors adoptés sans amendement.

ARRIÈRE.

En réponse à M. IVEY qui suggère qu'un droit spécifique soit imposé sur l'ardoise à l'étranger, Sir Leonard Tilley dit que la grande différence de valeur qui existe dans les divers articles de cet article, rend l'adoption de cette méthode impraticable.

M. JONES (leeds) dit que le bureau des ardoisiers, par suite d'une économie mal entendue, se compose de personnes incompétentes.

M. JONES dit qu'il serait facile d'imposer un droit spécifique sur les ardoises étrangères.

PARLEMENT FEDERAL.

SENAT.

Ottawa, 30 mars.

Le Sénat s'est réuni à 8 heures p.m. HON. M. J. BOYD, le nouveau sénateur de Nouveau Brunswick, est présenté par Sir Alexander Campbell et H. M. Dever, puis il se rend à son siège.

BILLES PRESENTES.

HON. M. MILLS—Bill pour autoriser les compagnies à faire des chemins de fer à service commun.

HON. M. McMASTER—Bill concernant la compagnie d'acier de Great Western and Lake Ontario Short Junction Railway Co.

HON. M. CHAPMAN—Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie des vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

HON. M. DICKSON—Bill concernant la compagnie d'acier de Niagara Grand Island Bridge Co.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime Anchor.

HON. M. McMASTER—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de "Great Western," à établir un fonds de retraite et de secours.

HON. M. FLINT—Bill pour incorporer la compagnie des Cultivateurs de la Paissance.

HON. M. ALLAN—Bill pour incorporer la compagnie d'impression de Mill.

HON. M. HOPKINS—Bill pour incorporer la compagnie de Télégraphe Bell.

HON. M. VIDAL—Bill pour incorporer la compagnie de Navigation dite "St. Clair et Lake Erie Nav. Co."

ORDRE DU JOUR.

HON. M. CAMPBELL, au sujet du bill pour consolider et amender les lois relatives aux sauvages propose en amendement à la clause concernant les Sauvages de Caughnawaga, qu'elle ne confère aucun pouvoir particulier aux ministres de la Seigneurie. Adopté.

HON. M. POWER propose en amendement à la clause qui oblige les commissaires tenus de demeurer au moins 6 mois de l'année dans les districts dont ils ont la surveillance.

HON. M. CAMPBELL ne voit pas la nécessité de cet amendement par le fait que les commissaires peuvent être nommés dans les districts différents, ce qui leur mettrait dans l'impossibilité de se conformer aux exigences du bill qui stipulerait qu'il lui faut demeurer 6 mois de l'année dans chaque district.

Il promet cependant d'attirer l'attention du département sur ce sujet, qui prendra certainement les mesures qui pourront être jugées nécessaires.

HON. M. POWER—Attire l'attention de la chambre sur la disposition arbitraire qui statue qu'une personne pourra être trouvée coupable d'avoir vendu de la bière aux sauvages sans leur témoignage de "Fin former" lequel recevra la moitié de l'impôt imposé. Il prétend que les sauvages devraient être appuyés par celui d'un second témoin, et propose un amendement à cet effet.

HON. M. CAMPBELL dit que le seul moyen d'empêcher la vente des boissons aux sauvages, était l'adoption de mesures arbitraires. Il refuse d'accepter l'amendement.

HON. M. MILLER dit la même opinion.

HON. M. BROUSE, attire l'attention de la chambre sur le pouvoir arbitraire accordé au surintendant général qui peut à son plaisir, et sans qu'il ait d'appel possible, annuler toute vente ou contrat passé au sujet des réserves des sauvages.

HON. M. KAUBACH dit d'opinion que c'est là un pouvoir trop discrétionnaire pour être confié à un fonctionnaire quelconque.

HON. M. CAMPBELL dit que cette disposition existe depuis plusieurs années, et que par cette clause, le surintendant peut agir à sa guise, mais que dans une décision est sujette à l'approbation ou à la désapprobation du ministre et du parlement. Il est impossible qu'aucun abus se glisse dans l'application de cette disposition.

HON. W. HAYTHORNE, espère que les arbitres. Après quelques instants de discussion, le bill est en la 3ème fois adopté.

Le bill concernant le pénitencier de Dorchester ainsi que plusieurs autres sont en la deuxième fois.

Le Sénat s'ajourne à 9 h 15.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 30 mars.

La chambre s'ouvre à 3 heures.

RELIGIEUX CANADIENS.

SIR L. TILLEY dépose sur la table, copie de toute la correspondance relative à la nomination d'un évêque canadien en France et en Espagne.

LE BUDGET.

M. SNOWBALL reprend les débats sur le budget. Il critique le discours de l'honorable M. (White) et dit, que depuis l'augmentation du tarif à son profit de faire diminuer le prix du sucre, le gouvernement devrait continuer à augmenter les droits jusqu'à ce que le peuple puisse obtenir le sucre pour rien.

Il prétend que le tarif est dangereux pour l'existence de la Confédération, et nuisible au commerce.

Il soutient que les dix articles de consommation ont augmenté de valeur, tandis que la main d'œuvre est toujours au même prix.

M. FLEMING condamne la politique nationale et prétend qu'elle est désavantageuse aux cultivateurs.

SEANCE DU SOIR.

M. FARROW donne lecture d'une lettre de M. Fisher, un ancien libéral, qui déclare que la politique des conservateurs est la seule dans le pays qui soit sage, et qu'elle est la seule qui soit favorable aux intérêts agricoles.

Il admet que le nouveau tarif n'est pas parfait, mais qu'il n'est pas assez préparé, tel qu'il n'est pas assez préparé.

Il termine en disant que le sold de Geddes est de la plus belle qualité, et que si on a le soin d'imposer des droits protecteurs sur cet article, il ne peut manquer de devenir la base d'une industrie considérable.

Après que M. FARROW eut repris son siège, personne ne se levant pour continuer la discussion, l'ORATEUR déclare la motion adoptée.

SIR L. TILLEY se lève à propos de la clôture du débat. Il dit qu'il n'est pas plus plus, parce qu'il était sous l'impression d'un grand nombre d'autres députés, et qu'il venait de la parole.

FEUILLETON.

LES PALAIS DE LA CORNOUILLES

QUATRIEME PARTIE

LE VEU DE HAINE

(SUITE.)

En cet instant de silence et de douleur, le bruit du galop rapide d'un cheval retentit dans la rue haute de la ville, et un cavalier arrivant à toutes brides se rua sur la place, arrêtant sa monture aux derniers rangs de la foule. Il sauta à terre, abandonnant son cheval sans paraître se préoccuper de ce qu'il pouvait devenir.

Un moment il hésita et il demeura immobile. La lumière du jour éclairait alors en plein son visage, et ce visage était celui d'un homme dans toute la force de l'âge. Les traits étaient animés, les yeux rouges, les regards ardents.

Puis après un moment fort court d'hésitation nouvelle, ce jeune homme, qui ruisselait de sueur et était couvert de poussière, fendit les files humains avec une force irrésistible et arriva jusque sur le quai encombré.

Ses regards ardents et affolés se portèrent sur la corvette anglaise. —Une longue vue l'aidait d'une voix brève et saccadée. Par grâce ! par pitié ! prêtez-moi une lunette !

Il y avait une expression tellement étrange dans le ton dont était formulée cette demande, que ceux qui se trouvaient auprès du nouveau venu s'écartèrent avec un mouvement involontaire et presque respectueux.

—Une longue vue l'aidait d'une voix brève et saccadée. Par grâce ! par pitié ! prêtez-moi une lunette ! —En voici une !..... répondit un voix.

L'homme prit l'instrument d'optique qui lui était offert et le braqua sur le bâtiment anglais. Il demeura durant quelques instants immobile, et sans respirer. Puis il tressaillit violemment, et faisant retentir avec un geste brusque les tubes de l'instrument : —Crocrochet ! Nord ! Ce sont eux ! murmura-t-il. Oh ! j'aurais je donc les voir mourir ainsi sous mes yeux.

Cette nouvelle chance de renfort à envoyer avait ranimé subitement l'espérance et l'enthousiasme de la population. —On jetait pite-mêle, au hasard, des armes à tous ces hommes, qui les saisissaient à la volée.

Puis deux cents bras hâlerent sur un cordage accroché au radeau et on l'entraîna vers l'entrée du port. —En ce moment une petite yole, sorte de barque de plaisance, apparut dans la rade, longeant la côte et venant du golfe dans la direction de Lorient. Sans doute le propriétaire de cette yole, qui la montait seul, avait été attiré par les détonations et le bruit du combat, et venait aux nouvelles à l'entrée du port.

On lui fit des signaux, on l'appela, l'embarcation légère et qui pouvait à peine contenir quatre rameurs, courut vers le radeau ; à peine abordée, que Séverin par-dessus son bordage. Les quatre avirons furent rapidement bordés, une amarre attachée à l'arrière remorqua le radeau, et la manœuvre commença aux applaudissements frénétiques de la foule qui voyait dans cette arrivée si inattendue et si heureuse de la yole un signe infaillible de la faveur du ciel.

Effectivement, sans le secours de cette barque, comment le radeau eût-il pu se gouverner ? Sur la corvette, le combat continuait avec le même acharnement, la même fureur, mais les Français perdaient à chaque minute une partie du terrain de la lutte.

Depuis quelques instants une faible brise s'était encore élevée, mais sautant au sud, elle soufflait du large et elle poussait la fumée vers la côte. —Delbroy l'aidait l'an. —Séverin l'aidait l'autre. —Puis après un silence, Séverin bondit : —Jeanne ? où est Jeanne ? demanda-t-il d'une voix étranglée. Delbroy ne répondit pas. —Ah ! poursuivait Séverin dont les lèvres tremblaient, j'y savais bien te rencontrer à Port Louis. C'est ici que tu devais t'embarquer ! que tu espérais fuir, m'échapper..... Jeanne ? Où est Jeanne ? Où est Jeanne ? tu vas me le dire !

—Elle est en sûreté, dit Delbroy. —Où est-elle ? —Tu ne le sauras pas ! Cet échange de paroles avait eu lieu avec une vivacité extraordinaire.

Aucun de ceux qui étaient là ne pouvait comprendre la rencontre de ces deux hommes et la cause des paroles provoquantes qu'ils échangeaient. Séverin s'avancant vers Delbroy en portant la main aux pistolets passés dans sa ceinture. Delbroy attendait sans faire un mouvement. —Parle ou défends-toi ! hurla Séverin.

—Tu es le frère de Jeanne, répondit Delbroy ; je ne te défendrai pas, mais je ne dirai rien. —Son frère ! moi..... s'écria le gars avec un sourire sardonique ; son frère..... je..... —Une détonation soudaine venant de la mer coupa la parole sur les lèvres du jeune homme. Un même

cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines. Les Anglais étaient parvenus à mettre cette fois deux canonnières en batterie, et il foudroyait les Français. Crochetout, d'Almay, Kernoe, Yvanoe s'étaient réfugiés sur la dunette, entourés seulement de quelques hommes encore debout, dans la mâture, Fignolet, Kerloch et cinq ou six autres luttaient toujours avec l'énergie du désespoir.

—Perdus ! ils sont perdus ! murmura-t-il. —Mon commandant ! cria Delbroy avec rage. —Mon père ! dit Séverin avec une expression poignante. Delbroy tressaillit. —Ton père est là, à bord ?..... s'écria-t-il. —Oui. —Et bien, savons-le ! Les deux jeunes gens se regardèrent, une même ardeur généreuse brillant dans leurs regards, ils se comprirent.

—Allons à eux ! cria Delbroy. Comment ?..... plus une embarcation..... —A la nage ? cria Séverin ; soit, allongez les gars, quels sont les braves parmi vous ? —A la mer ! hurlèrent cinquante voix.

Tous étaient électrisés par l'exemple que leur donnait ces deux hommes ; puis tous avaient soif de combat, tous voulaient aller mourir avec leurs compagnons ou à l'ennemi les Anglais. En un clin d'œil tous les habits furent bas. —Allons à la pointe, dit un matelot, la distance sera moins grande à franchir.

Delbroy et Séverin se précipitèrent ensemble, courant côte à côte. —Pour atteindre la pointe extrême du port, il fallait longer le bas sin qui bordait le chantier de construction. Tout à coup Delbroy s'arrêta en poussant un cri de joie ; tous ceux qui le suivaient s'arrêtèrent aussitôt. Delbroy avait la main étreinte dans la direction de la machine à vapeur. Au-dessous de cette machine, un grand plancher flottant était attaché à une bouée par une chaîne.

—Le radeau de radoubage ! cria-t-il. —C'est ça ! dit un matelot. —C'est ça ! dit un autre. —C'est ça ! dit un troisième. —C'est ça ! dit un quatrième. —C'est ça ! dit un cinquième. —C'est ça ! dit un sixième. —C'est ça ! dit un septième. —C'est ça ! dit un huitième. —C'est ça ! dit un neuvième. —C'est ça ! dit un dixième.

—C'est ça ! dit un onzième. —C'est ça ! dit un douzième. —C'est ça ! dit un treizième. —C'est ça ! dit un quatorzième. —C'est ça ! dit un quinzième. —C'est ça ! dit un seizième. —C'est ça ! dit un dix-septième. —C'est ça ! dit un dix-huitième. —C'est ça ! dit un dix-neufième. —C'est ça ! dit un vingtième.

—C'est ça ! dit un vingt-et-unième. —C'est ça ! dit un vingt-deuxième. —C'est ça ! dit un vingt-troisième. —C'est ça ! dit un vingt-quatrième. —C'est ça ! dit un vingt-cinquième. —C'est ça ! dit un vingt-sixième. —C'est ça ! dit un vingt-septième. —C'est ça ! dit un vingt-huitième. —C'est ça ! dit un vingt-neufième. —C'est ça ! dit un trentième.

—C'est ça ! dit un trente-et-unième. —C'est ça ! dit un trente-deuxième. —C'est ça ! dit un trente-troisième. —C'est ça ! dit un trente-quatrième. —C'est ça ! dit un trente-cinquième. —C'est ça ! dit un trente-sixième. —C'est ça ! dit un trente-septième. —C'est ça ! dit un trente-huitième. —C'est ça ! dit un trente-neufième. —C'est ça ! dit un quarantième.

—C'est ça ! dit un quarante-et-unième. —C'est ça ! dit un quarante-deuxième. —C'est ça ! dit un quarante-troisième. —C'est ça ! dit un quarante-quatrième. —C'est ça ! dit un quarante-cinquième. —C'est ça ! dit un quarante-sixième. —C'est ça ! dit un quarante-septième. —C'est ça ! dit un quarante-huitième. —C'est ça ! dit un quarante-neufième. —C'est ça ! dit un cinquantième.

—C'est ça ! dit un cinquante-et-unième. —C'est ça ! dit un cinquante-deuxième. —C'est ça ! dit un cinquante-troisième. —C'est ça ! dit un cinquante-quatrième. —C'est ça ! dit un cinquante-cinquième. —C'est ça ! dit un cinquante-sixième. —C'est ça ! dit un cinquante-septième. —C'est ça ! dit un cinquante-huitième. —C'est ça ! dit un cinquante-neufième. —C'est ça ! dit un soixantième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

—C'est ça ! dit un soixante-et-unième. —C'est ça ! dit un soixante-deuxième. —C'est ça ! dit un soixante-troisième. —C'est ça ! dit un soixante-quatrième. —C'est ça ! dit un soixante-cinquième. —C'est ça ! dit un soixante-sixième. —C'est ça ! dit un soixante-septième. —C'est ça ! dit un soixante-huitième. —C'est ça ! dit un soixante-neufième. —C'est ça ! dit un soixante-dixième.

Farine préparée pour les Pâtisseries. Cette farine a reçu la récompense d'UNE MEDAILLE PHOSPHOREE à la Grande Exposition internationale. Elle est recommandée par les plus célèbres pâtisseries. Elle est recommandée par les plus célèbres pâtisseries.

Brodie & Harvie. Coln de Rue Craig et Bleury. 22 Janvier. Les AMERS DE HOUBLON sont les Amers les plus purs et les meilleurs que l'on puisse trouver.

VERITES. Les AMERS DE HOUBLON sont les Amers les plus purs et les meilleurs que l'on puisse trouver.

Le Dr. M. H. Utlev. Le Dr. M. H. Utlev est un médecin célèbre qui a guéri de nombreuses personnes souffrant de diverses maladies.

W. H. DION YOUNG, D.D.S. Gradué du Collège Dentaire de Philadelphie en 1873. 300, Rue Notre-Dame.

LA "VIENNA BAKING POWDER". Est encore reconnue comme la poudre qui rend le pain et la pâtisserie plus blancs, plus légers et meilleurs que n'importe quelle autre.

UNE NECESSITE DOMESTIQUE. C'est un produit essentiel pour toute maison, qui permet de nettoyer facilement et efficacement.

Pain-Killer. La Grande Médecine de Famille de tous les âges. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE.

PARFUM IMPERISSABLE ! Eau de Floride de Murray & Lanman.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG. Salsepareille et Pilules de Bristol.

SERVEZ-VOUS. Ceinture Curative Galvanique.

BANDES, Fausses Semelles. A vendre chez tous les Pharmaciens.

Essayez le FLUIDE ELECTRIQUE pour guérir le Rhumatisme Chronique et Inflammatoire.

F. ST. LOUIS, CHIMISTE ET PHARMACIEN. No. 441, Rue St. Laurent.

KAOKA !! Q'EST-CE QUE LE KAOKA ? Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

L'AMI DU CUISINIER. LA POUDRE A BOULANGER est Manufacturée sous le patronage des consommateurs.

W. D. McLAREN. 55 & 57, rue du Collège, Montréal.

PROMPT SOULAGEMENT ! Le Remède du Dr. Harrison. Contre la Diarrhée. La meilleure préparation qui ait jamais été employée pour les maladies de ce genre.

Le Dr. M. H. Utlev. Le Dr. M. H. Utlev est un médecin célèbre qui a guéri de nombreuses personnes souffrant de diverses maladies.

W. H. DION YOUNG, D.D.S. Gradué du Collège Dentaire de Philadelphie en 1873. 300, Rue Notre-Dame.

LA "VIENNA BAKING POWDER". Est encore reconnue comme la poudre qui rend le pain et la pâtisserie plus blancs, plus légers et meilleurs que n'importe quelle autre.

UNE NECESSITE DOMESTIQUE. C'est un produit essentiel pour toute maison, qui permet de nettoyer facilement et efficacement.

Pain-Killer. La Grande Médecine de Famille de tous les âges. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE.

PARFUM IMPERISSABLE ! Eau de Floride de Murray & Lanman.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG. Salsepareille et Pilules de Bristol.

SERVEZ-VOUS. Ceinture Curative Galvanique.

BANDES, Fausses Semelles. A vendre chez tous les Pharmaciens.

Essayez le FLUIDE ELECTRIQUE pour guérir le Rhumatisme Chronique et Inflammatoire.

F. ST. LOUIS, CHIMISTE ET PHARMACIEN. No. 441, Rue St. Laurent.

KAOKA !! Q'EST-CE QUE LE KAOKA ? Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

L'AMI DU CUISINIER. LA POUDRE A BOULANGER est Manufacturée sous le patronage des consommateurs.

W. D. McLAREN. 55 & 57, rue du Collège, Montréal.

J. & R. McLea. C'est en vente : Morue Verte en barils. Haddock en barils. Morue sèche en paquets.

DEMANDEZ LES BISCUITS DE STEINSON, AULD & Co. A VOTRE EPICIER.

ALLUMETTES TELEGRAPHE, TELEPHONE, etc. De qualité supérieure. E. B. EDDY.

ISAC ANDERSON. Marchand en Gros et Manufacturier d'Huiles à Machines améliorées.

HUILE EXTRA. HUILE EXTRA est la meilleure huile pour toutes les machines.

TOITURE composee de Plombagine, Mica et Pierre de Savon.

Thos. Sonnet. Manufacturier de VOILES, TENTES, AUVENTS.

Les Souffignés offrent en vente : Ferblanc "Charcoal", "Bradley", "Coke", etc.

A. & C. J. HOPE & Co. Marchands de Métaux. No. 20, Rue St. Laurent.

Les Engins et Chaudières NEUFS ET DE SECONDE MAIN. Des forces diverses : Un de 5 forces de cheval, un de 10, un de 15, un de 20, un de 25, un de 30, un de 40, un de 50, un de 60, un de 70, un de 80, un de 90, un de 100.

W. P. BARTLEY & Co. Usines d'Angus du St. Laurent, 17 et 29, Rue Mill.

EMPIRE WORKS. Autrefois "THE SUPERIOR IRON FOUNDRY" est maintenant ouvert, sous la direction de M. T. SCHANZ.

E. CHANTELOUP, No. 587, RUE CRAIG, MONTREAL. FABRICANT DE CLOCHES D'EGLISE, d'Horloges de Tours et de Locomotives, comprenant des Carillons.

APPAREILS à Vapeur, Ecrans en fer, Calorifères à la vapeur et à feu chaud. Espagnolettes et fermetures françaises pour les croisées.

Wm. F. Lighthall, N. P. 44-RUE ST. JACQUES-44. Argent à prêter sur propriétés de valeur.

DOMINION ORGAN COMPANY, BOWMANVILLE, ONTARIO. Les Orgues de la Puissance. On obtient les prix partout où elles ont été exposées.

Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense. PREMIER PRIX sur tous les concurrents.

AGENCE GENERALE. Librairie Française. M. E. DANSEREAU & Co., 15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Les Laveuses en Zinc PLANET ET WAVERLEY. NOUVELLE PATENTE DE E. B. EDDY, SONT LES PLUS BELLES LAVESUSES EN AMERIQUE.

Poèles en gros et en détail. LOULES de toutes descriptions et des plus nouveaux patrons toujours en magasin.

Henry BIRKS & Co. Bijoutiers, etc. 222, rue St. Jacques. Invitent le public à faire l'examen de leur assortiment complet.

Mr. C. Baccarini, STATIONNAIRES ET ENTREPRENEURS. Travaux en décorations, Enduits en Plâtre ou en ciment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

PIANOS. Neufs et de seconde main à prix réduit. Célèbres Orgues de Bell.

BONS PIANOS A VENDRE A BON MARCHÉ. Nous avons actuellement en magasin une douzaine d'excellents pianos.

AKEDMAN, FORTIER & Co. PAPETIERS. Régisseurs, Imprimeurs, Lithographes.

LICENCES DE MARIAGES. ACCORDÉS PAR Wm. F. Lighthall, N. P. 44-RUE ST. JACQUES-44.

Réparations de Maisons. WM. LAVOIE & LEFEBVRE. Peintres de maisons et d'enseignes, maçons, tapissiers, blanchisseurs, etc.

M. Denis & Co. Peintres de Maisons et d'Enseignes. Marchands de toutes sortes de Tapisseries, Peintures, Vitres, etc.

AUVENTS Nouveaux goûts, Patrons élégants, Couleurs variées, Bonne qualité.

Wm. Hudson & Co. 143, rue St. Pierre. Aux Bourgeois. Nous venons de recevoir et nous vendons à des prix exceptionnels.

LINGERIE DE TROY. Manufacture de Troy, en France. Nous venons de recevoir et nous vendons à des prix exceptionnels.

VIEILLES LIMES réparées à neuf, garanties parfaitement satisfaisantes.

FENWICK & SCLATER. 325, Rue des Commissaires. MOUCHES A PATATES.

Le Tarif des Douanes de la Puissance du Canada pour 1879. A vendre chez tous les libraires, papeteries et marchands de journaux.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

Réparations de Maisons. WM. LAVOIE & LEFEBVRE. Peintres de maisons et d'enseignes, maçons, tapissiers, blanchisseurs, etc.

M. Denis & Co. Peintres de Maisons et d'Enseignes. Marchands de toutes sortes de Tapisseries, Peintures, Vitres, etc.

AUVENTS Nouveaux goûts, Patrons élégants, Couleurs variées, Bonne qualité.

Wm. Hudson & Co. 143, rue St. Pierre. Aux Bourgeois. Nous venons de recevoir et nous vendons à des prix exceptionnels.

LINGERIE DE TROY. Manufacture de Troy, en France. Nous venons de recevoir et nous vendons à des prix exceptionnels.

VIEILLES LIMES réparées à neuf, garanties parfaitement satisfaisantes.

FENWICK & SCLATER. 325, Rue des Commissaires. MOUCHES A PATATES.

Le Tarif des Douanes de la Puissance du Canada pour 1879. A vendre chez tous les libraires, papeteries et marchands de journaux.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adresse à la ville de Montréal pour obtenir un acte d'incorporation.

AVIS. Je soussigné, dans le but de faire connaître au public le propriétaire de l'établissement de La Minerve.